

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE À BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120401301

Propriétaire: Ozel Kubra Square Pierre Hauwaerts 26 1140 EVERE	Installateur: Inconnu	Donneur de comm.: De Immowinkel Gistelse Steenweg 447 8200 BRUGGE
--	---------------------------------	---

Date de l'examen : 05/02/2026

Date du mesurage : 08/02/2026

ID de l'installation : 2012084073

Lieu du contrôle:
Square Pierre Hauwaerts 26
1140 EVERE

I. Description générale et caractéristiques

Type d'installation:	Appartement	Connexion au numéro EAN:	Inconnu
Type de câble d'alimentation:	VOB	Connexion en courant nominal (A):	20 A
Section du câble d'alimentation:	16 mm ²	Différentiel (type):	A
Tension nominale:	3x230 VAC	Différentiel (ΔI):	300 mA
Nombre de tableaux:	2	Différentiel (Nombre de pôles):	4
Nombre de circuits (borniers, réserve incluse):	10	Différentiel In (A):	40 A
Année d'installation / d'extension:	Avant et après le 1/10/1981 (mais avant le 1/6/	Type de réseau:	TT
Type d'électrode de terre:	Piquet de mise à la terre	Référence des schémas (No ou date):	
Type d'interrupteur général:	Distributeur automatique		
Description de l'installation:	Voir page suivante		

II. Contrôles accomplis

Visite d'inspection à la vente (ancienne installation): AR 8/9/2019 Livre 1, Sous-section 8.4.2

L'enquête porte sur les dispositions légales en vigueur concernant la visite d'inspection d'une ancienne installation électrique domestique en basse tension et/ou très basse tension au moment de la vente.

Voir les contrôles effectués en annexe.

III. Constatation pendant l'examen

Voir les infractions, remarques et notes en annexe

IV. Mesurages

Résistance de diffusion de terre(Re)	3,07	Ohm
Résistance d'isolation (Ri)	17,38	Mohm

V. Conclusion

L'installation électrique ne répond pas aux exigences du Livre 1 de l'Arrêté Royal du 8 septembre 2019 relatif aux installations à basse et très basse tension. L'acheteur doit - dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'acte de vente - faire effectuer une nouvelle visite d'inspection afin de faire rectifier les infractions. L'acheteur est libre de choisir l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.

Schémas estampillés, signés et ajoutés à cette inspection: Non

VI. Notifications

Les résultats de ce rapport d'inspection et/ou d'examen portent exclusivement sur le ou les objets ou lots inspectés.

2. Le rapport ne peut être reproduit autrement que dans son intégralité sans le consentement du client et de l'autorité de contrôle BTI asbl.

3. Conseils pour le propriétaire/gestionnaire/locataire :

-3.1 Le rapport d'enquête doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique.

-3.2 Le dossier doit mentionner toute modification apportée à l'installation électrique.

-3.3 En cas d'accident de personnes, directement ou indirectement dû à la présence d'électricité, le Département fédéral de l'énergie doit être immédiatement informé.

-3.4 Si des violations sont constatées au cours de l'enquête, une nouvelle visite d'inspection doit être effectuée par un organisme reconnu afin de vérifier si, à la fin de la période, les violations ont disparu.

Si, au cours de la deuxième enquête, il est constaté que des infractions subsistent, l'organisme agréé envoie une copie du rapport d'enquête à la direction générale de l'énergie responsable de la surveillance élevée des installations électriques domestiques.

3.5 Le vendeur/notaire et l'acheteur s'engagent à respecter les obligations décrites dans la note d'information du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (lien).

L'AGENT CONTRÔLEUR
David Godts



PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120401301

Description de l'installation

Contrôles effectués

Conformité entre la mise en place de l'installation électrique et des schémas unifilaires et aux plans de situation	OK ☐	NOK ☒
Contrôle l'état (fixations, dommages, ...) des équipements électriques installés en permanence, notamment en ce qui concerne les interrupteurs, les prises de courant, les connexions dans la distribution et les tableaux, ...;	OK ☐	NOK ☒
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contact direct et indirect;	OK ☐	NOK ☒
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via le bouton de test:	OK ☒	NOK ☐
Contrôle du fonctionnement des dispositifs différentiels de courant via boucle de défaut:	OK ☐	NOK ☒
Vérification de la continuité des connexions équipotentielles (principales et auxiliaires) et des conducteurs de protection des prises de courant et des appareils fixes, fixes ou mobiles à position fixe de classe I	OK ☒	NOK ☐
Inspection visuelle des équipements fixes ou fixes et mobiles susceptibles de mettre en danger des personnes et des biens	OK ☐	NOK ☒
Conformité entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits de courant respectifs qui les protègent	OK ☒	NOK ☐

Conclusions

Infractions:

Infractions schéma's:

- 1.1 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan unifilaire.
- 1.2 : L'installation électrique doit faire l'objet d'un plan de situation.
- 1.6 : L'indications de la tension est à prévoir.

Infractions tableau:

- 4.12 : Des dispositifs sont prévus pour permettre le sectionnement de tout ou partie de l'installation électrique.
- 4.13 : Des panneaux d'avertissements contre les dangers des installations électriques manquent.
- 4.14 : Identification des machines et appareils électriques.

Infractions dispositif de protection:

- 5.9 : Le dispositif de protection à courant différentiel-résiduel est à remplacer.

Infractions des règles d'art:

- 9.6 : Le matériel électrique n'est pas installé conforme les règles d'art.
- 9.8 : Beschermingsgraad elektrisch materiaal niet aangepast aan volume waarin geïnstalleerd. Volume 2

Informations complémentaires sur les infractions:

Conducteurs non isolés présents dans le tableau.

La manière dont le conducteur principal du PE est raccordé à l'installation n'est pas claire. Ce point doit être clarifié.

Le lave-vaisselle n'est pas derrière le différentiel 30 mA.

La prise dans le salon à côté du bureau n'est pas correctement installée.

Le tableau ne peut pas être complètement mis hors tension.

La machine à laver et le sèche-linge se trouvent dans le volume 2 de la salle de bain.

La machine à laver et le sèche-linge sont alimentés par une prise multiple.

Le différentiel principal de 300 mA ne se déclenche pas en cas de courant de défaut.

Remarques:

Le contrôle des prises de courant se limite à un contrôle visuel et à la vérification de la continuité de la liaison équipotentielle.

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE TENSION

Numéro du rapport : 120401301

En raison de l'absence de schémas, il n'est pas exclu que de nouvelles infractions puissent être constatées lors d'un nouveau contrôle.

Notes:

Ce rapport d'inspection n'est valable que pour l'installation basse tension telle que décrite dans ce rapport d'inspection .

En raison de l'ameublement présent au moment de l'inspection, toutes les prises électriques n'ont pas pu être inspectées.

L'installation a été contrôlée conformément aux dispositions dérogatoires des parties 8 de l'arrêté royal 09/2019.